

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de Montanay

Séance du 5 mai 2026

Membres

En exercice : 13
Présents : 13
Votants : 13

Le cinq mai deux mille vingt-six à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28/04/2026

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Nicole PICHAT, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Alain JOUBERT, Jocelyne PINAY, Odile CHALANDON, Nicole ROUX, Agnès DUPERRAY, Elisabeth OLIVIER, Chloé GUILLON

Pouvoir : Néant

Absents excusés : néant

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

Délibération n° CA 2026-08 Délégations aux Président, Vice-Président et Vice-Président délégué

Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il peut être délégué au Président un certain nombre de compétences.

Il propose, pour une bonne administration du CCAS, que les compétences suivantes lui soient déléguées :

- L'attribution de prestations d'aide facultative dans la limite de 500 € par demande pouvant être constituées de bon d'achat d'urgence auprès d'enseignes alimentaires ou de règlements directs auprès de créanciers (bailleurs, edf, ...)
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services relevant de la procédure prévue à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/05/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-069-266901479-20260505-202608-DE

- Conclusion de contrat d'assurance
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert dans la limite de 2 000 € HT par prestation
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans toutes actions intentées contre lui
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile (appelées également Domiciliation) mentionnées à l'article L.264-2. du CASF

Sur rapport du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à sa Vice-Présidente,

Vu l'article R.123-22 du même code,



Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 5 mai procédant à l'élection de la Vice-Présidente du CCAS et du Vice-Président délégué,

Article 1 : Approuve les délégations proposées qui s'exercent toujours dans les limites des crédits inscrits au budget.

Article 2 : Ajoute qu'en cas d'absence de toute nature ou d'empêchement du Président, Martine AZIZ-GUILLEMOT Vice-Présidente, pourra exercer les compétences déléguées au Président dans les mêmes conditions que ce dernier.

Article 3 : Ajoute qu'en cas d'absence de toute nature ou d'empêchement de la Vice-Présidente Philippe COMBET, Vice-Président délégué, pourra exercer les compétences déléguées au Président dans les mêmes conditions que ce dernier.

A Montanay, le 7 mai 2026

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Président, Patrice COEURJOLLY
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif

Mis en ligne le : 13/05/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée F.legalite.com

99_DE-069-266901479-20260505-202608-DE